

**RAPPORT
N° 2017/E4/195**

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

27 ET 28 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF**

**RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AU POINT D'ETAPE
DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'AFFAIRES EUROPEENNES
ET DE COOPERATION INTERNATIONALE ET PERSPECTIVES
POUR LA FIN DE L'EXERCICE 2017**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA
COOPERATION



**BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
EN MATIERE D’AFFAIRES EUROPEENES ET DE COOPERATION
INTERNATIONALE DE JANVIER A JUIN 2017 ET PERSPECTIVES
POUR LA FIN DE L’EXERCICE 2017**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Objet du rapport

Comme nous en avons pris l’engagement lors de la session de rentrée de janvier dernier, nous revenons devant l’Assemblée de Corse afin de présenter :

1. **Le bilan des actions** réalisées de janvier à juin 2017 en matière d’affaires européennes et de coopération internationale ainsi que les avancées et résultats obtenus dans ce domaine
2. **Les perspectives** pour la fin de l’exercice 2017.

1. BILAN DE JANVIER A JUIN 2017

- **De la politique en matière de relations internationales**

Faire de la Corse une nation en Méditerranée, était un des axes majeurs de notre politique et pour se faire nous avons mené un certain nombre de démarches et ouvert un certain nombre de portes qui ont depuis instauré de nouvelles synergies et permis à la Corse de rayonner au niveau international et européen. Ainsi, en établissant des relations de coopérations durables avec d’autres territoires en Europe ou en dehors de l’Europe, la CTC contribue à renforcer la présence des acteurs socio-économiques corses à l’étranger et contribue parallèlement à véhiculer une autre image de la Corse et des corses.

Dans cet esprit et avec le souci de pérenniser chacune de nos rencontres politiques au niveau international, les étapes qui ont marqué ce 1^{er} semestre 2017 sont les suivantes :

Région Flamande (Belgique)

1^{er} février : Rencontre avec le Ministre-Président du Gouvernement de la Flandre, Geert BOURGEOIS, pour examiner les thèmes sur lesquels la Flandre et la Corse peuvent engager une réflexion et une action communes : la langue (co-officialité, politiques linguistiques), le foncier et le statut de résident, le renforcement des ressources fiscales, la gestion de la ressource hydraulique, l’érosion du littoral et accueil au Parlement Flamand, par le Président Jan PEUMANS. Des juristes et linguistiques corses et flamands ont ainsi été mis en contact et continuent

d'échanger ponctuellement depuis cette rencontre sur ces questions afin de nous permettre de structurer nos propos vis-à-vis de la Commission Européenne en les étayant systématiquement d'exemples concrets mis en œuvre dans d'autres territoires de l'Europe.

Etats-Unis

24 et 25 avril : La rencontre avec les autorités de Paoli City en Pennsylvanie et l'accueil officiel de la Consul Général des Etats-Unis s'est inscrite dans le cadre de la célébration des 50 ans d'amitié entre Paoli City et la Corse tout en marquant la commémoration des 210 ans de la mort de Pasquale Paoli. L'objectif de cet échange était la connaissance, voire la « re-connaissance » de deux territoires, Paoli City et la Corse, qui, si éloignés soient-ils, se retrouvent tous deux, par leur héritage historique, dans l'idéal humaniste et politique du « Babbu di a Patria ». A cette occasion, ont été organisées par la CTC une conférence-débat « Paoli, une autre histoire de la Corse, une autre histoire de l'Amérique » à l'occasion de laquelle l'histoire de Paoli a été expliquée vue sous l'angle de spécialistes des Etats-Unis, Nicole Bacharan de Dominique Simonet. La rencontre s'est achevée par une réunion sur les possibles liens avec la diaspora corse aux Etats-Unis notamment dans le cadre des échanges interuniversitaires. Des groupes de travail sont d'ores et déjà constitués et des réflexions sur des échanges interuniversitaires d'une part et des financements pour la réhabilitation du ont de Ponte Novu d'autre part sont déjà engagées avec des rendez-vous à fixer en septembre pour conclure certains accords de mécénat en faveur de la sauvegarde du patrimoine lié à la mémoire de Paoli.

Accueil de la délégation de Porto Rico

9 mai : Une délégation de l'amicale Porto Ricaine, composée de Santiago Mari, Alberto Bartolomei, José Lotti, Antonia Cruz et Alma Pizarro a été accueillie à la CTC. A cette occasion, la Collectivité Territoriale de Corse a échangé sur d'éventuels projets entre les Amériques et la Corse. Cette rencontre avec la délégation portoricaine permettra de renforcer les relations avec la diaspora corse présente en Amérique et prête à s'engager par des actions de mécénat, en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine de l'île. L'amorce de projets de coopération entre la Corse et le Continent Sud-Américain se fera au départ de Porto Rico, considérée comme « capitale » pour les Corses des Amériques Centrale et du Sud. Les projets qui sont envisagés intéressent principalement la création de réseaux d'entreprenariat et la structuration d'une ingénierie de projets incluant notamment des conseils et les études préalables à l'implantation sur le marché sud-américain.

Accord Corso-Sarde

30 mai : La Corse et la Sardaigne s'expriment conjointement pour demander l'arrêt des prospections pétrolières en Méditerranée. A l'issue de cette communication conjointe, le gouvernement italien prononce l'arrêt du projet de la société TGS NOPEC tendant à effectuer des prospections pétrolières au large de la Sardaigne et de la Corse.

Réunion du Groupe Transports du G7 à Cagliari

21 juin : Le Président du Conseil Exécutif de Corse, la Conseillère exécutive chargée des affaires européennes et internationales et le Président de l'Office des Transports de Corse se sont rendus à Cagliari pour rencontrer la Présidente de la Communauté Autonome des Iles Baléares et le Président de la Région Autonome de Sardaigne dans le cadre du sommet du **G7 « transports »** qui portait sur les questions des infrastructures sociales, économiques, environnementales et conduite automatisée.

La Sardaigne, les Iles Baléares et la Corse ont uni leurs forces pour alerter la Commission européenne et les membres du G7 sur les contraintes liées à l'insularité qui pénalisent le développement économique et la mobilité.

Les trois Présidents ont signé une **déclaration conjointe sur la mobilité dans les régions périphériques insulaires**. A travers cette déclaration commune, les Présidents défendent le **principe de continuité territoriale méditerranéenne, le métro aérien et l'insertion d'une clause générale d'insularité dans toutes les politiques de l'Union Européenne**.

Rencontre avec le Président de la Région Toscane Enrico Rossi

26 juin : Le Président du Conseil Exécutif de Corse, la Conseillère exécutive chargée des affaires européennes et internationales ont rencontré, en marge du 7^{ème} Forum sur la Cohésion de l'Union Européenne, le Président de la Région Toscane afin de renforcer les liens entre ces deux territoires, notamment dans la perspective de mise en œuvre du métro aérien entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane et la Catalogne. Il a aussi été question de la préservation de l'environnement et de la mer Méditerranée en particulier. Les présidents ont enfin, pu avoir un échange de points de vue sur la situation de Méditerranée sur le plan géostratégique et politique.

- De la politique en matière d'affaires européennes

Dans le cadre des affaires européennes, la feuille de route que nous nous sommes fixée est tout à la fois de poursuivre les programmes existants et anticiper sur la prochaine programmation afin de donner à l'article 174 TFUE une dimension concrète et opérationnelle.

Ainsi, les actions menées pour répondre à ce double objectif ont été les suivantes :

Le déroulement des programmes européens 2014-2020

La programmation des fonds européens pour la période 2014-2020 est marquée par un changement important notamment la nécessité de mesurer la performance des progrès accomplis à l'aide de l'intervention des fonds européens.

Plusieurs échéances s'imposent à l'autorité de gestion :

- **La procédure de dégagement d'office** qui consiste pour chaque autorité de gestion à présenter à la Commission européenne un état d'avancement

des certifications des dépenses liées au programme sur un exercice comptable n+3.

La prochaine échéance du dégageement d'office s'applique à compter du **31 décembre 2017**.

- **Le cadre de performance** pour lequel chaque autorité de gestion s'engage sur des réalisations, dont l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'une réserve de performance ou le risque de suspension des remboursements.

Le cadre de performance est composé pour chaque axe prioritaire, d'indicateurs de réalisation et d'indicateurs financiers, avec pour chaque indicateur une valeur intermédiaire à atteindre le **31 décembre 2018** et une valeur cible à atteindre le **31 décembre 2023**.

Pour satisfaire ces exigences, la CTC a depuis janvier 2016 renforcé le pilotage et l'animation des programmes européens notamment par une gestion dynamique du niveau de programmation et de certification. (Cellule d'aide au montage des projets européens, réunions avec les services et tableaux de suivi pour une vision prospective de l'avancement des programmes...).

Car gérer des fonds européens est une responsabilité qui impose désormais une obligation de résultat.

Ainsi, le Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 a pu atteindre à la fin du mois de juin 2017 **un niveau de programmation très satisfaisant (33 %)** grâce aux mesures d'accompagnement de la CTC.

A l'examen des dernières prévisions des services (juin 2017), il apparaît que le seuil de dégageement d'office pourrait être largement atteint à la fin des exercices 2017 et 2018.

S'agissant du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020, la quasi-totalité des dispositifs de ce programme ont été ouverts. **Le Taux de programmation s'établit à 19 %** et la CTC a pu enfin débloquer le paiement de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) 2015.

En effet, en raison d'un logiciel d'instruction (ISIS) non fourni par l'Etat, l'ICHN 2015 n'avait pas pu être versée aux agriculteurs.

Ce logiciel étant désormais opérationnel, la CTC a pu procéder à la régularisation des règlements auprès des exploitants agricoles.

S'agissant des Programmes de coopération et notamment :

- **Le Programme de Coopération INTERREG Maritime 2014-2020**, a vu 38 projets approuvés dont 35 avec partenariat corse sur le 1^{er} appel à projet pour une enveloppe FEDER de 9,9 m€. Les résultats finaux du 2^{ème} appel à projet qui s'est clôturé le 6 mars 2017, seront connus les 17 et 18 juillet prochains dates prévues pour les réunions des Comité Directeur et Comité de Suivi. L'examen portera sur 57 projets déposés, dont 56 sont éligibles. Sur ces derniers, 44 projets affichent un partenariat corse.

- **Le Programme MED** : Si le 1^{er} appel à projet de 2015 n'a abouti qu'à l'approbation de 3 projets avec partenariat corse ; la 1^{ère} phase d'éligibilité du 2^{ème} appel à projet, qui s'est clôturée le 14 avril 2017, laisse entrevoir de meilleurs résultats puisque 13 projets sur 74 éligibles affichent un partenariat corse.
- **Le Programme INTERREG Europe** est certainement celui sur lequel les partenaires corses ont le plus de difficulté à émarger. Toutefois, si entre le 1^{er} et 2^{ème} appel à projet, un seul projet avec partenariat corse a abouti, le 3^{ème} appel à projet qui se clôture le 30 juin prochain semble révéler un intérêt croissant des partenaires inter-régionaux européens. En effet, trois candidatures avec partenariat corse (CTC-DAEI, OEC, ODARC) devraient être déposées.
- **Le Programme IEV CT MED** : celui-ci a enregistré un retard conséquent. En effet, le 1^{er} appel à projet ne semble pouvoir être publié que dans le courant du mois de juillet.

La Présidence Maltaise du Conseil de l'Union Européenne organise une Conférence « Economie circulaire, Cohésion territoriale & Insularité »

8 mars : Une délégation d'élus de la CTC a participé à la conférence « Economie circulaire, Cohésion territoriale & Insularité » organisée par la Présidence Maltaise du Conseil de l'Union Européenne et la région de Crète, avec le soutien de la DG Environnement et de la représentation de la Commission Européenne. Cette rencontre s'inscrit dans le cycle de conférences sur le thème de l'économie circulaire, initié en Corse en juillet 2016 et qui s'est poursuivi en Crète en novembre 2016.

Les îles avaient signé, lors de ce dernier rendez-vous, une déclaration commune recommandant la prise en compte des contraintes et des difficultés entraînées par l'insularité dans la mise en œuvre d'une économie circulaire. Par cet accord, transmis à la Commission Européenne, elles demandent une évaluation systématique des surcoûts liés à l'insularité dans toutes les politiques publiques communautaires et la compensation par des fonds dédiés correspondants, spécifiques aux îles.

Cette troisième rencontre à Malte, sous la présidence Maltaise de l'Union Européenne avait pour objectif de partager les bonnes pratiques et de faire un point d'étape sur les mesures ambitieuses prises dans le cadre de l'économie circulaire, adoptées par la Commission Européenne. La présence de la DG Environnement a permis d'obtenir la garantie que la dimension insulaire serait intégrée dans le cadre des réflexions en cours.

L'élection du Président du Conseil Exécutif de Corse à la tête de la Commission des îles de la CRPM

9 mars : L'élection du Président du Conseil Exécutif de Corse à la Présidence de la Commission des îles de la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes) illustre la prise en compte de l'action extérieure que la CTC a menée depuis plus d'un an pour structurer politiquement l'espace de la Méditerranée occidentale afin d'affirmer auprès des institutions européennes la nécessité d'intégrer la dimension insulaire dans toutes les politiques publiques.

Cette présidence permettra à la Corse de garantir la prise en compte du fait insulaire dans la mise en œuvre des politiques européennes en cours et à venir, de rappeler le rôle positif des régions insulaires dans le débat sur l'avenir de la politique de l'UE, et enfin de jouer un rôle majeur sur la scène européenne. L'élection a eu lieu à Gozo, région rattachée à l'Etat de Malte qui a présidé l'Union européenne durant le premier semestre 2017.

Smart Island

28 mars : La Corse a signé la déclaration « Smart islands » pour favoriser l'innovation dans les territoires insulaires, énergies renouvelables, gestion de l'eau, mobilité durable, tic, société inclusive... Les îles d'Europe s'unissent pour soutenir et porter des projets expérimentaux de développement durable et d'économie circulaire.

Plan Juncker

4 mai : La CTC a reçu Ambroise Fayolle, le Vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), Elodie de Recy, représentante de la BEI à Paris, Alain Dumort, représentant de la Commission européenne à Marseille, Laurent Menard, Directeur stratégie de l'investissement et financement européen, auprès du Commissariat général à l'investissement et Laurent Zylberberg, Directeur des relations institutionnelles de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'un séminaire sur « le plan d'investissement en Europe : bilan et perspectives pour la Corse ».

Au cours de cette rencontre, le panorama des différents financements dont la Corse pourrait bénéficier ainsi que les modalités de mise en œuvre du Plan d'investissement pour l'Europe ont été présentés aux participants. Ce rendez-vous a également été l'occasion de détailler les différents outils du plan : FEIS, plateforme européenne de Conseil en Investissement, portail européen de projets d'investissements ... et de dresser un état des lieux des premiers projets d'investissements financés en France.

Bruxelles : la Commission Européenne à la rencontre les régions

1^{er} et 2 février : Considérant que « *les régions sont le lieu par excellence où l'action européenne peut s'incarner dans un territoire. Elles sont le niveau où le lien entre les objectifs généraux de l'Union et leur réalisation concrète est le plus direct. Qu'il s'agisse de l'appui à la transition énergétique, de l'innovation, de l'emploi, de la formation aux métiers de demain, du numérique, ou des transports, c'est au niveau régional que la valeur ajoutée européenne peut devenir visible pour les citoyens* » selon les mots d'Isabelle JEGOUZO, Chef de la Représentation en France de la Commission européenne. Il a été organisé à l'initiative de la représentation française une rencontre, offrant aux présidents un dialogue privilégié et personnel avec les membres de la Commission européenne, leur permettant d'échanger avec eux sur les grands dossiers européens d'actualité ainsi que sur des sujets touchant plus directement les régions. Ont ainsi été abordés les points suivants :

- Etat de l'Union
- Enjeux et impact du Brexit
- Enjeux du soutien à l'investissement en Europe

- Dimension régionale de la politique européenne de l'innovation et de la recherche
- Contexte et enjeux du semestre européen pour un état membre et ses régions
- Grandes orientations de la politique européenne des transports

Le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère exécutive en charge des Affaires européennes et internationales, ont pu dans ce cadre, présenter et défendre les grands projets (Transports, environnement, numérique, transition énergétique notamment) et sur lesquels il est important de pouvoir obtenir le soutien des concours financiers européens en cours et à venir. Cette rencontre a aussi été l'occasion de nouer des liens privilégiés avec les représentants de la Commission Européenne et obtenir une réunion exceptionnelle sur le Plan Juncker en Corse, laquelle s'est tenue le 4 mai dernier.

Bruxelles : Forum Cohésion

26 et 27 juin : Le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère exécutive en charge des Affaires européennes et internationales ont été conviés par la Commission Européenne à assister au 7^{ème} Forum Cohésion destiné à structurer le cadre de la prochaine programmation européenne post 2020. Cette rencontre est une étape décisive dans le processus de rédaction de la politique de cohésion à l'occasion de laquelle la Corse a pu exprimer les enjeux que représente la réelle prise en compte des spécificités liées à l'insularité. Mme Maupertuis a pu s'exprimer au titre du Comité des Régions.

Paris : Saisine du Ministre chargé de la Cohésion des Territoire

1^{er} juillet : le Président du Conseil Exécutif de Corse a adressé un courrier officiel au nouveau Ministre chargé de la cohésion des Territoires afin de lui demander de revoir la proposition de modification du règlement (CE) N° 1059/2003 relatif aux typologies territoriales (Tercet), dans laquelle il n'est pas proposé de typologie « insulaire/non insulaire » au niveau de l'unité administrative locale et au niveau NUTS 3.

La typologie « insulaire/non insulaire » proposée permettrait à l'Office européen des statistiques – Eurostat - d'élaborer des statistiques propres aux régions insulaires utilement comparables à celles des zones continentales. Elle permettrait également d'élaborer de façon plus efficace les outils et politiques publiques européens et nationaux, en leur permettant d'intégrer de façon systématique, par exemple à travers l'insertion d'une clause générale d'insularité, les contraintes spécifiques liées à cette situation géographique. L'adoption d'une typologie « insulaire/non insulaire » est donc une condition essentielle à la réussite des politiques publiques mises en œuvre à destination des régions insulaires.

Le Ministre chargé de la Cohésion des Territoires a donc été saisi pour lui permettre d'amender le texte et intégrer cette typologie lorsque cette proposition de modification du règlement européen sera présentée en Conseil des Ministres de l'UE.

Une démarche parallèle auprès de nos homologues Sardes et Baléares a été engagée afin qu'ils puissent saisir parallèlement leurs Gouvernements respectifs appelés aux-aussi à se prononcer sur ce texte lors du Conseil des Ministres.

Naples : Assemblée Générale de la Commission Inter méditerranéenne de la CRPM et réunion des groupes de travail thématiques

6 et 7 juillet : La contribution de la Commission inter méditerranéenne aux débats en cours sur l'avenir de l'Union européenne, la cohésion et la coopération multinationaux en Méditerranée a été au cœur de la discussion. L'Assemblée Générale annuelle de la Commission Interméditerranéenne (CIM) qui s'est tenue à Naples (Campanie), en Italie, les 6 et 7 juillet dernier a permis de rassembler les membres de la CIM, des institutions partenaires clés et des parties prenantes externes, ainsi que des partenaires de PANORAMED (projet Interreg MED Axis 4 sur la gouvernance).

Le premier jour a été consacré aux événements parallèles, incluant une session sur les affaires internes ainsi que les réunions de certains groupes de travail de la CIM.

À cette occasion, les membres de la Task Force « tourisme durable et culturel » ont discuté des avancées réalisées jusqu'à présent, des initiatives et des projets en cours et futurs.

Le groupe de travail « politique maritime intégrée et transports » s'est concentré sur la nouvelle Task Force « suivi au niveau régional de l'Agenda de l'économie bleue de l'UpM » et sur l'état d'avancement du processus du Plan d'action commun de la Charte de Bologne.

Un séminaire international s'est tenu le deuxième jour et a réuni les représentants des institutions partenaires clés et des acteurs externes, dans le but de répondre aux défis les plus urgents en Méditerranée. Cette journée s'est divisée en trois sessions thématiques qui ont abordé la cohésion, la politique de voisinage, la politique migratoire et la jeunesse, ainsi que les stratégies et initiatives émergentes et une meilleure gouvernance des principaux programmes de coopération en Méditerranée.

Le panel des intervenants est composé de représentants politiques des régions méditerranéennes, de représentants de la Commission européenne (DG MARE) et des programmes de coopération (Interreg ADRIAN, ENI CBC MED, Interreg MED), mais aussi de l'initiative BLUEMED, et de réseaux d'universités et d'autorités locales (UNIMED, MedCities, etc.) ainsi que d'autres experts.

La Collectivité Territoriale de Corse, présente à cette importante rencontre s'est exprimée sur la thématique « Insularité, climat et énergie » ; une occasion de rappeler l'importance d'inscrire dans les critères des unités de statistiques d'Eurostat (TERCET) la typologie : « **insulaire/non insulaire** ». Sans cette inscription, il sera difficile d'obtenir une prise en compte spécifique pour les îles. C'est la raison pour laquelle, parallèlement à la saisine officielle du Ministre nouvellement en charge de la Cohésion des Territoires, il est important de poursuivre une action de lobbying auprès des instances présentes à Naples pour que le texte actuel puisse être amendé lors de sa présentation devant le Conseil des Ministres de l'UE.

La Déclaration finale de la CIM de 2017 (Compagnie 2017) a été adoptée à l'unanimité.

Comité européen des Régions

- **Réunion du groupe Alliance Européenne du Comité des Régions à Ajaccio**

3 avril : La Collectivité a accueilli le Groupe Alliance Européenne du Comité des Régions, à l'occasion de la tenue d'un séminaire sur le thème des politiques de l'UE en faveur des régions insulaires, de montagne et rurales. Cette rencontre a été l'occasion de sensibiliser les participants aux problématiques de la Corse île-montagne et de renforcer l'action de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur de la prise en compte des spécificités liées à l'insularité et la ruralité dans la politique européenne post 2020. L'objet principal du séminaire était de préparer les orientations de la future politique de cohésion de l'Union Européenne et de construire des argumentaires solides et partagés en vue de la présentation à la Commission Européenne de la stratégie et des mesures que les îles souhaitent voir adopter en leur faveur. La déclaration finale a été transmise à la Commissaire CRETU qui a pris acte des revendications formulées lors de la rencontre d'Aiacciu.

- **Avril 2017 : participation au séminaire de la commission ECON du Comité des Régions « Développer l'entrepreneuriat dans les régions insulaires » à Balzan, Malte**

La CTC a participé à une réunion du Comité européen des régions (CdR) dont l'objectif était d'encourager l'esprit d'entreprise et de trouver des réponses politiques permettant de relever les défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs dans les îles. Des entrepreneurs, des responsables politiques issus de différents niveaux de gouvernement, ainsi que des représentants d'organisations professionnelles et d'institutions de l'UE ont débattu de recommandations à formuler au niveau régional, national et européen.

- **Rapport sur « l'entrepreneuriat dans les îles : contribution à la cohésion territoriale »**

11 et 12 mai : Adoption du **rapport sur « l'entrepreneuriat dans les îles : contribution à la cohésion territoriale »**. Lors de la session plénière du Comité européen des régions qui s'est tenue les 11 et 12 mai à Bruxelles, le rapport, présenté par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive chargée des affaires européennes et internationales sur la promotion de l'entrepreneuriat dans les îles, a été adopté à la quasi-unanimité. Ce rapport expose la situation économique spécifique des régions insulaires de l'UE et formule des recommandations visant à accorder aux îles une attention particulière pour veiller à la réduction des disparités liées à leurs caractéristiques géographique, économique, sociale et culturelle.

Dans un contexte de négociations sur la future programmation européenne et de diminution des dotations, une grande opération de lobbying a été menée, avec le soutien ferme et actif des régions insulaires européennes et notamment de la Sardaigne et des Baléares, pour convaincre les Européens d'aider l'économie des îles par des mesures spécifiques en faveur des entreprises, de la formation du

capital humain et des transports. Une demande d'intégration d'une clause d'insularité dans la politique de cohésion post-2020, portée par la Corse, a également été votée.

Le city-trail di l'Europa

8 mai : L'Union européenne doit se rapprocher de ses citoyens par la mise en place d'actions concrètes dans le but de faire valoir au grand public l'impact des fonds européens sur le développement de notre territoire. La CTC a cherché à décliner de façon opérationnelle cette vision stratégique de l'Europe et l'organisation du City Trail de l'Europa s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique engagée par la CTC à s'ouvrir à l'Europe et à la Méditerranée.

Ainsi, dans le cadre du « Joli Mois de l'Europe », la Collectivité Territoriale de Corse a organisé le **City Trail di l'Europa** à l'occasion duquel 420 coureurs ont traversé le centre-ville de Bastia à la découverte de projets cofinancés par les fonds européens : la voie douce du port de Toga - quais des Martyrs, la rénovation énergétique de l'Hôtel de ville de Bastia, les réaménagements de la rue Napoléon, etc. Le parcours était une grande boucle de 7 kilomètres avec des points « raccourcis » permettant de réduire le circuit à 5,3 et 2 kilomètres pour les plus jeunes. Parallèlement à la course, de nombreuses animations gratuites et ouvertes à tous se sont déroulées sur la place Saint Nicolas. Les animations avaient un caractère ludoéducatif autour de la construction européenne et d'initiation sportive.

2. PERSPECTIVES POUR LA FIN DE L'EXERCICE 2017

- Politique en matière de relations internationales

Poursuite des échanges de coopération avec la Suède

Il était prévu un déplacement dans l'île de Gotland à des fins d'échanges d'expérience en matière de traitement des déchets et de mise en place d'une économie circulaire dans les îles. Ce déplacement sera organisé pour la rentrée 2017.

Poursuite des échanges avec la Pennsylvanie - Paoli City

Suite à la rencontre d'avril dernier avec les autorités de Paoli City en Pennsylvanie, il est d'ores et déjà prévus des échanges entre étudiants de l'Université de Corse et de l'Université de Philadelphie.

Des démarches ont été engagées dans le cadre du mécénat pour organiser un appel à contribution en faveur notamment de la réhabilitation du pont de Ponte Novu. Des fondations de patrimoine aux Etats-Unis ont déjà fait part de leur intérêt et des négociations sont actuellement en cours pour définir les contours et les montants des éventuelles contributions. Les réunions vont se poursuivre en 2017.

- Politique en matière d'affaires européennes

Une rencontre avec la Commissaire CRETU initiée par le Président du Conseil Exécutif est programmée pour le mois de septembre 2017 afin de poursuivre le

travail de lobbying engagé auprès de l'Union Européenne et visant à intégrer dans les politiques publiques européennes, une clause sur l'insularité.

D'une manière plus globale, une représentation de la Corse sera assurée :

- A toutes les réunions de la CRPM et de ses commissions (Commission des Iles et Commission Interméditerranéenne) avec très certainement avant la fin de l'année une réunion sur la thématique Cohésion et sur la problématique Transports organisée en Corse, à l'initiative du Président du Conseil Exécutif, Président de la Commission des Iles.
- A toutes les réunions du Comité européen des Régions, instance européenne au sein de laquelle il est important de porter les revendications en faveur de l'adoption de mesures concrètes en faveur des îles.
- A toutes les réunions organisées par la Commission Européenne auxquelles nous serons conviés soit en tant que membre du Comité européen des Régions, soit en tant que Président de la Commission des îles de la CRPM, soit en tant que représentant de la Collectivité Territoriale de Corse afin de peser dans les négociations qui sont en train d'être menées en vue de la définition de la nouvelle programmation européenne post 2020.

S'agissant des programmes européens, il conviendra de poursuivre les mesures d'accompagnement et de pilotage de la CTC pour éviter toute perte de crédits à la fin de l'exercice 2017, c'est donc, dans ce souci d'éviter l'application de la règle du dégagement d'office que sera préparé le prochain Comité de suivi des fonds structurels. A cette occasion, un bilan des projets réalisés grâce aux fonds FEDER/FSE/FEAMP/FEADER sera dressé devant les représentants de la Commission Européenne, des élus de l'Assemblée de Corse et des représentants des acteurs socio-économiques et culturels de l'île. Une évaluation à mi-parcours sera également proposée afin de donner une lisibilité sur l'impact de ces fonds sur le développement économique de l'île. Il sera ainsi question de redéfinir certains objectifs à mi-parcours en fonction de l'analyse des critères d'impact et de résultats obtenus.

Enfin, le lien entre l'Antenne de la CTC à Bruxelles et le territoire et notamment les entreprises, qui a largement été renforcé au cours des dix-huit derniers mois, sera dynamisé grâce notamment au recrutement d'une assistante technique chargée de l'ingénierie de projet et de la veille juridique, dont le contrat a pris effet au 1^{er} juillet dernier.